

Document

En 2005, une enquête pour blanchiment est ordonnée : classée sans suite. (26.03)

LeMonde.fr – 25.03.09

Le brigadier Lilian L., de l'Office central pour la répression de la grande délinquance financière (OCRGDF), n'a pas ménagé sa peine. Durant huit mois, du 12 décembre 2005 au 16 octobre 2006, ce policier a enquêté sur l'acquisition, en 2005, à Tarnac (Corrèze) de la ferme du Goutailloux pour 210 000 euros par un groupe de jeunes soupçonnés de 'blanchiment d'activités criminelles et frauduleuses' après le signalement de Tracfin, la cellule antiblanchiment de Bercy. Il s'attelle au travail et rédige 30 procès-verbaux, aujourd'hui versés au dossier de l'instruction sur les neuf mis en examen pour participation à une entreprise terroriste.

Le brigadier épluche les comptes bancaires de plusieurs des acquéreurs de la ferme, dont Julien Coupat, Gabrielle Hallez et Benjamin Rosoux, et de leurs parents parfois. Il consulte les registres pour l'association Les Gouttes du soleil, constituée par le groupe, retrouve les fiches des renseignements généraux du trio Coupat-Hallez-Rosoux. Il se déplace même à Tarnac. 'La toiture en ardoise semble être récente, observe-t-il. L'ouverture de la porte et le nombre peu important de fenêtres, de même que leur taille, laisse à penser que le bâtiment est utilisé comme étable (...) On distingue trois caravanes de petite taille placées à l'arrière des bâtiments.' Il pénètre à l'intérieur, le 16 février 2006. 'Décidons de prendre contact sous un motif futile. Constatons que la partie habitable est sommairement meublée (...) L'intérieur semble assez mal chauffé.'

Au terme de toutes ses investigations, Lilian L. est formel : certes, il relève 'l'absence d'activité en rapport avec l'élevage de vaches rustiques ou d'activité écologique alternative', comme cela avait été annoncé, mais enfin, une enquête de voisinage n'a pas permis 'd'établir de mouvements ou d'activités suspectes'. 'L'ensemble des éléments recueillis lors de l'enquête, écrit-il, n'a pas permis de déterminer l'origine illégale des fonds ayant servi à l'achat du domaine agricole le Goutailloux.' Les acquéreurs sont 'pour la plupart des jeunes personnes sans ressources régulières. Cependant, l'importante surface financière de leurs parents semble leur permettre de réaliser leur projet'. Conclusion du policier : 'En aucun cas, il n'a pu être démontré le blanchiment d'activités criminelles ou délictueuses.' L'affaire a été classée sans suite.